



1972: BUBANZA FORTEMENT SECOUE PAR LE GENOCIDE

EDITORIAL

La Commission Vérité et Réconciliation ayant enquêté sur les violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme commises en 1972-1973 au Burundi;

Ayant vu les actions de planification des violations graves, massives et systématiques des droits humains commises en 1972-1973 contre les Bahutu du groupe ethnique des Bahutu par le pouvoir du Président Michel Micombero;

Après une analyse approfondie des faits et gestes du pouvoir du Président Michel Micombero ayant précédé les violations graves, massives et systématiques des droits humains contre les Bahutu du groupe ethnique des Bahutu en 1972-1973;

A déclaré solennellement, devant le Parlement réuni en Congrès le 20 décembre 2021, que le crime de génocide a été commis contre les Bahutu du Burundi en 1972-1973.

Le même jour, la CVR a confirmé que des crimes contre l'humanité ont été commis dans le sud du Burundi contre des Batutsi lors de la première semaine de mai 1972.

La Commission a également reconnu que des crimes contre l'humanité ont été commis contre des citoyens de la communauté Batwa surtout dans les provinces actuelles de Murambya et Mwaro.

Enfin, la CVR a confirmé qu'il n'y a pas eu de perpétration de crimes de guerre au Burundi en 1972-1973.

En date du 31 janvier 2022, la CVR a découvert deux fosses communes datant de 1972 sur la colline Shari II, Zone Bubanza, Commune Bubanza, Province Bubanza.

L'exhumation de ces fosses a tout de suite commencé. Les victimes sont des habitants de la commune Bubanza qui ont été arrêtés et tués lors du génocide visant les Bahutu.

A la date du 09/02/2022, à Bubanza, des ossements appartenant à 268 personnes assassinées en 1972 avaient déjà été exhumés dans huit (8) fosses communes.

Dans ces fosses communes, la CVR y a découvert de nombreux vêtements, deux menottes et d'autres objets : menottes, peignes, clés pour cadenas, papiers d'identité, cordes, etc.



Les enfants de Bubanza découvrent l'horreur commis en mai-juin 1972 (Photo: CVR)

Pendant plus de dix jours, soit du 31 janvier au 11 février 2022, la CVR était à Bubanza où elle a appris beaucoup de choses, notamment que les administratifs et les gendarmes ont participé au génocide commis contre les Bahutu en 1972, que des prisonniers ont été utilisés pour massacrer des personnes arrêtées.

La CVR dans ses enquêtes a également su que des militants de la JRR, toutes ethnies confondues, Bahutu et Batutsi, ont été utilisés lors du génocide de 1972, mais à la fin, des militants de la JRR Bahutu ont été tués à leur tour.



Séchage des ossements des fosses communes de Shari II (Photo: CVR)

CAPITAINE « KIBUGITA », L'HOMME QUI SEMAIT LA TERREUR DANS TOUT CIBITOKÉ

Nous sommes dans le Nord ouest du Burundi. L'équipe de la CVR envoyée enquêter sur les violations massives des droits de l'homme commis en 1972 a retrouvé des témoins clés dont les révélations sont incroyables, mais vraies.

Le premier témoin, nous allons l'appeler tout simplement « Moussa » pour ne pas révéler son identité complète. C'est aussi pour sa sécurité.

Moussa se souvient que l'administration de l'époque mobilisait la population pour faire des travaux communautaires sur les berges des rivières qui traversent cette province. Ces travaux consistaient notamment à recouvrir de terre les cadavres laissés à l'air libre. Car ici et là, certaines dépouilles mortelles commençaient à puer, d'autres à être dévorées par des bêtes sauvages.

D'autres révélations

- ♦ Le capitaine qui dirigeait la brigade de Cibitoke en 1972, était à la tête des tortionnaires. Son nom: N.A. ;
- ♦ Son chauffeur, un ancien militaire aussi, était d'une cruauté légendaire ;
- ♦ Le pont Nyamagana en 1972 était l'un des principaux lieux d'exécution ;
- ♦ Les victimes exécutées étaient jetées dans un ravin en aval du pont Nyamagana ;
- ♦ La population d'origine congolaise riveraine de la localité a été contrainte de vider les lieux pour aller vivre ailleurs ;
- ♦ Les corps des victimes ont été, soit dévorés par des animaux sauvages, soit emportés par les eaux des rivières.

Un autre témoin, N.M. raconte:

« Un jour, le capitaine est venu au marché de Mabayi. Toutes les personnes, hommes, femmes et enfants ont crié fort en disant qu'il revenait arrêter d'autres bahutu à assassiner, comme il l'avait déjà fait. L'administrateur Paul Muraho dut intervenir pour calmer la situation »

Un troisième témoin, N.A. renchérit:

« En 1972, les gendarmes commandés par le capitaine Ntahonsigaye André alias Kibugita arrêtaient des bahutu aisés: enseignants, commerçants et élèves. Ces victimes étaient chargées dans une jeep militaire et portées disparues. Quelque fois des victimes détenues au cachot de Mabayi étaient torturées toute la nuit par des policiers de la commune ... Les morts étaient jetées dans un ravin creusé par les eaux de ruissellement. »

N.A. ajoute qu'un prêtre italien venait chaque fois au cachot de Mabayi pour donner l'extrême onction à des prisonniers et qu'en sortant ses vêtements étaient tâchés de sang. Le ravin dans lequel on jetait les victimes est disparu suite aux activités d'exploitation minière. Les habitants de Cibitoke ont fini par donner le surnom de Ntawensiga à ce capitaine, tandis que les autres l'ont appelé Kibugita.

N.J. a déclaré de son côté à la CVR:

« En 1972 il n'y avait pas de guerre au Burundi, mais la population a vu des militaires commandés par le capitaine Kibugita arrêter des Bahutu surtout de niveau de vie enviable. Un jour, ce capitaine est arrivé à l'Ecole primaire de Murwi, et tous les écoliers et enseignants ont fui en criant : "Attention, fuyez! Kibugita arrive !". Même au marché de Gase-

Mode particulier d'arrestation

M.C. un résident de Rukana II a dit à la CVR:

« Les soldats dirigés par le capitaine se présentaient à l'école avec deux véhicules de type jeep et une camionnette de couleur noir pour arrêter tous les enseignants qui y travaillaient. Ils leur disaient qu'il y a une réunion à la commune et que leur présence était obligatoire. Les élèves attendaient en vain le retour de leurs enseignants. Ces derniers pouvaient renvoyer les chaussures et les montres qu'ils portaient pour faire signe à l'école et à leurs familles qu'ils ne reviendraient plus. »

Capitaine Kibugita avait aussi réquisitionné une voiture de marque Volkswagen qui appartenait à un douanier de Cibitoke pour le transport de ses victimes.

La Commission Vérité et Réconciliation a mené des investigations documentaires dans la province de Cibitoke et a pu se procurer un **document familial**, un testament d'une personne qui sentait que le génocide n'allait pas le laisser vivant. Servais Mbusiyondora était Directeur des écoles à Masango en 1972.

TESTAMENT olographe:

Je soussigné: HAMELIXO NDORA Servais
Né à: Kibaya (Ndora - Muruguti) le 5/6/1941
Résidant à: Masango

Récorde le plein droit à mon épouse
Servais, Rose KAKAWA, de gérer tous
mes biens au profit de mes enfants
légitimes, en cas où je ne serais plus
en vie avant elle.

Il s'agit de: 1) mes immeubles par
nature (champs, champs et maisons se
trouvant à Masango,

2) mon capital placé
à la Caisse d'épargne de Mpyumubura
du livret n° 56.110

3) mon capital placé
à la Banque commerciale du Burundi
à Mpyumubura du n° de compte 6.068, com
pendant: a) un compte bloqué, b) un
compte courant

4) un prêt de cinquante
mille (50.000) francs donnés le 17/11/66
Francs. J'avais Muterapisa Mwa à
intérêt légal de 3% en date du 20/11/69.

Je désigne mon fils Denis Bugabo,
de succéder sa marraine (mon épouse),
dès qu'il aura l'âge de 18 ans,
et si ce devant ... /...

C'est le 26 mai 1972 que les gendarmes sont venus arrêter Mbusiyondora Servais et son frère Barikumbuga Thomas qui était lui aussi directeur de l'école primaire à Ndora. Les deux frères sont portés disparus depuis lors.

Paix à leur âme!

NGOZI : A LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ POUR LA RÉÉCRITURE DE L'HISTOIRE

Du 30 janvier au 12 février 2022, la CVR a sillonné toutes les communes de la province Ngozi. Le but ultime de cette mission était de compléter les enquêtes et investigations sur le génocide commis contre les bahutu en 1972 et de recueillir les informations nécessaires qui serviront à la réécriture de l'histoire du Burundi, une des missions confiées à la commission.

L'équipe déployée en province Ngozi s'est scindée en trois sous-groupes. Chaque équipe avait pour tâche de réaliser des enquêtes dans trois communes, étant donné que la province compte neuf communes : Ngozi, Busiga, Kiremba, Marangara, Tangara, Mwumba, Nyamurenza, Ruhororo et Gashikanwa.

La prison pour femmes de Ngozi, centre de carnage pour les Bahutu en 1972

La première grande trouvaille à Ngozi a été qu'en 1972, l'actuelle prison pour femmes, était le principal établissement pénitentiaire de la région. Les premières victimes du génocide ont été des prisonniers bahutu.

Certaines victimes étaient tuées dans le camp militaire de Ngozi. Les militaires ont joué un rôle important dans le génocide des Bahutu dans cette province. Au milieu de la nuit, des corps des victimes étaient alors chargés dans des camions militaires dits "Rubaho" et conduits pour être jetés dans un lieu inconnu à ce moment-là. C'est ce qu'a raconté à la CVR un certain K.B. qui était le chef des tortionnaires à la prison centrale de Ngozi.

Une autre source a précisé que certains corps des victimes ont été transportés hors prison pour être jetés dans les fosses communes de Mashitsi et Mutobo en commune Gihe-ta de la province Gitega. D'autres sources ont indiqué plutôt que les corps des victimes ont été emportés derrière le Tribunal de grande instance et le Parquet de Ngozi.

La CVR n'a pas tardé à enquêter à cet endroit, mais sans succès. Une équipe d'exhumation y a été, à pied d'œuvre à la recherche des fosses communes pendant plus de dix jours, en vain. D'autres sources insistantes disaient à la Commission que cet endroit abrite au moins deux fosses communes et que les victimes étaient des personnes arrêtées dans et autour de la commune de Ngozi et la majorité étaient des Bahutu.

Toujours dans cette province de Ngozi, il a été signalé l'assassinat de certains Batutsi, comme l'ancien ministre de l'éducation, Amédée Kabugubugu, par le gouverneur militaire, le commandant Bizoza Joseph qui disait à qui voulait l'entendre qu'il n'existe pas de Batutsi au nord.

Actuellement, comme pour effacer toute trace de ces fosses communes, deux maisons ont été érigées à cet endroit du quartier appelé Gabiro, colline Muremera en 1972. La CVR a du pain sur la planche.



A l'intérieur de la prison femme de Ngozi, cet ancien prisonnier de 1972, K.B. explique aux enquêteurs de la CVR comment les gens étaient tués et conduites pour être jetées ailleurs (Photo CVR)

En date du 1er février 2022, une équipe de la CVR a visité la maison de détention des femmes à Ngozi. Madame Manariyo Jeanine, la directrice de cette institution pénitentiaire a accueillie à bras ouvert l'équipe de la CVR à la recherche de la vérité sur les crimes commis dans cette prison en 1972.

Le témoin K.B. a accompagné l'équipe CVR à cette prison pour femmes. A l'intérieur de la prison, K.G., égorgeur de vaches au lieu-dit de "Ferme" dans la ville de Ngozi en 1972, a expliqué qu'il a été locataire de cet établissement pénitentiaire depuis peu avant la date du 29 avril 1972. Il avait été arrêté et conduit dans cette prison.

K.G avait été ainsi recruté comme prisonnier exemplaire en matière de mise à mort à l'aide d'un gourdin qu'il s'était fabriqué lui-même, car il avait déjà l'habitude d'abattre des vaches. Il a dénoncé les militaires pour avoir été les principaux auteurs du génocide des Bahutu en 1972 à Ngozi. Il a été le premier prisonnier, contraint de tuer les autres détenus et responsable des détenus utilisés dans le creusement de deux fosses communes situées derrière le Tribunal de grande instance et le Parquet de Ngozi.

Il a expliqué à la CVR comment il a été engagé comme bourreau en 1972 dans la prison centrale de Ngozi. Il avait été apprécié par les militaires pour sa spécialité de tueur à l'aide de gourdin et fut engagé pour former d'autres prisonniers dans le 4ème camp commando de Ngozi.

Willy Ntakarutimana

CEREMONIES DE CLOTURE DES ENQUETES, AUDITIONS ET EXHUMATIONS EN PROVINCE KAYANZA ET NGOZI: 11 FÉVRIER 2022



Le Curé de la paroisse de Kayanza, Abbé Lin Ndayiragije s'incline devant les restes humains exposés au cours d'une messe

C'est à Kayanza qu'a eu lieu, en date du 11 février 2022, la messe de clôture provisoire des activités d'enquêtes, d'auditions et d'exhumations des fosses communes datant de 1972 dans les provinces de Ngozi et Kayanza. Le bilan est de plus de 260 victimes dans la seule province de Kayanza. A Ngozi, les fosses communes signalées n'ont pas été confirmées. Le travail de recherche se poursuit...

L'activité s'est déroulée au stade de basketball situé dans la ville de Kayanza. Parmi les invités, des représentants des confessions religieuses, de l'administration, des habitants de la province de Kayanza et des curieux passants, venus en savoir davantage sur les résultats des activités de la CVR entreprises en date du 31 janvier



Au chef-lieu de la province de Ngozi, les fosses communes n'ont pas été découvertes. Pourtant, des sources et témoignages ont indiqué à la CVR que les victimes de la crise de 1972 ont été jetées dans trois endroits différents : derrière le Tribunal de grande instance et le Parquet de Ngozi, au camp militaire de Ngozi et au commissariat de Ngozi.

La CVR a mené des enquêtes et des fouilles dans les trois endroits susmentionnés. Mais, point de trace de fosse commune même si la plupart des témoignages ont dit qu'au Tribunal de grande instance de Ngozi, au moins deux maisons ont été érigées sur deux charniers qui y sont renseignés. D'autres sources nous disent qu'une Eglise située au même endroit aurait également été construite au-dessus de fosses communes.

La CVR a également procédé à des fouilles à l'intérieur d'une parcelle d'habitation située juste derrière le Tribunal de grande instance et le Parquet de Ngozi. Ici, les ouvriers engagés par la CVR sont tombés sur une fosse septique.

En ce qui concerne le camp militaire de Ngozi, des témoins ont dit que les restes humains auraient été exhumés et jetés lors de la construction du terrain situé dans lesdits camps. D'autres vont un peu loin en disant que lors de la construction de ce terrain, des restes humains exhumés ont été brûlés dans le but d'effacer toute trace de ce génocide de 1972.

La province de Kayanza, par contre, a fait des surprises : 4 fosses communes recensées dans la zone Banga, commune Matongo. Ici, seules 2 ont été exhumées, selon le Révérend Clément Noé Ninziza, le Vice-président de la Commission.

Certains réseaux sociaux s'étonnent de voir encore la CVR rechercher les victimes du carnage de 1972 alors que devant le Parlement, en décembre dernier, elle l'a déjà qualifié de génocide contre les Bahutu et de crime contre l'humanité contre les Batutsi et les Batwa.

Rédaction et mise en page: Gérard Mfuranzima, Responsable en charge de la Communication et de l'Information